



## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réser  
au  
Monite  
belg



**\*19042630\***



**15 MARS 2019**

**Greffe**

N° d'entreprise : **0424 938 687**

**Dénomination**

(en entier) : **DRYTEC**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de Clérembault 17, 4031 Angleur**

### **Objet de l'acte : démissions / nominations - procuration**

A. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 18 février 2019

1. Acter les démissions de S.C.S. M&M Gestion, M. Alain Bosson, M. Marc Humblet, M. Thierry Jacques et Mme. Françoise Bouhy en tant qu'administrateurs de la Société

L'assemblée générale prend acte des démissions des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet au 18 février 2019:

- S.C.S. M&M Gestion, une société en commandite de droit belge, ayant son siège social à 4052 Chaudfontaine, allée sur Sainval 21, Belgique, enregistré à la Banque Carrefour des Entreprises (RPM Liège – division Neufchâteau) sous le numéro 0562.855.267, ayant comme représentant permanent M. Michel Bouhy;
- M. Alain Bosson, domicilié à 4130 Esneux, Chemin du Roua, 15;
- M. Marc Humblet, domicilié à Route de l'Abbaye 49, 4052 Chaudfontaine;
- M. Thierry Jacques, domicilié à rue les Oies 35, 4052 Chaudfontaine; et
- Mme. Françoise Bouhy, domicilié à 4053 Chaudfontaine (Embourg), Allée van den Berg, 4.

2. Nominations de M. Evren Yazici, M. Kemal Yazici et Mme. Gizem Yazici, en tant qu'administrateurs

L'assemblée générale décide de nommer, en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet immédiat et pour un mandat qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2025, les personnes suivantes:

- M. Evren Yazici, domicilié à Avrupa Mahallesi Sitesi Türkiye Apt No 20 2432. Cadde Konutkent Ankara/Turquie;
- M. Ibrahim Kemal (Kemal) Yazici domicilié à HEkimköy Sitesi 1933 sokak No 16 Çayyolu Ankara/Turquie; et
- Mme. Gizem Yazici Kiranlı (Yazici), domicilié à Zorlu Center R1 Blok No 1025 Besiktas ISTANBUL/Turquie.

Le mandat n'est pas rémunéré.

3. Procuration pour la publication des démissions et des nominations

L'assemblée générale décide de donner procuration à Anne Tilleux, Alexandre Pasdermadjian, Gauthier Davignon ou tout autre avocat du cabinet Laga, situé Chaussée de la Hulpe 185 à 1170 Bruxelles, avec l'autorisation de subdéléguer leurs pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

B. Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 février 2019

1. Nomination de Evren Yazici en tant qu'administrateur délégué de la Société

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Le conseil d'administration décide de nommer M. Evren Yazici, en tant qu'administrateur délégué de la Société, avec effet immédiat et pendant la durée de son mandat d'administrateur de la Société.

## 2. Procuration

Le conseil d'administration décide de donner procuration à Anne Tilleux, Alexandre Pasdermajian, Gauthier Davignon ou tout autre avocat du cabinet Laga, situé Chaussée de la Hulpe 185 à 1170 Bruxelles, avec l'autorisation de subdéléguer leurs pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Pour extrait conforme

Alexandre Pasdermajian  
Avocat,  
Mandataire